

Ceux-ci ne demandent qu'une chose: qu'on leur accorde de ce à quoi la Commission canadienne des droits de la personne dit qu'ils ont droit, une rémunération équitable de leur travail, un salaire égal à celui que gagnent d'autres gens ayant les mêmes fonctions. Ils ne réduiront pas leurs exigences en dépit de ce projet de loi. Si le gouvernement est vraiment sérieux quand il parle d'équité en matière d'emploi, qu'il accepte donc certaines des motions qui seront présentées après la mienne, qu'il adhère à l'esprit des premières modifications et qu'il dise clairement que la question de l'équité salariale est renvoyée aux bureaux de conciliation créés aux termes de ce projet de loi.

Si la situation s'est tellement dégradée, c'est le Conseil du Trésor qui en est responsable. Le président du Conseil du Trésor a même essayé de nous faire avaler que l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada appuie ce projet de loi de retour au travail. C'est faux.

Les infirmières de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Belleuve sont ici aujourd'hui. Parties de Montréal, elles sont maintenant dans les tribunes pour faire savoir aux députés qu'en qualité de travailleuses de la fonction publique, elles ne sont pas en faveur de ce projet de loi de retour au travail. Elles veulent par contre que les employés des services hospitaliers, avec qui elles travaillent tous les jours, soient traités d'une façon équitable. Elles sont en faveur d'un règlement juste et équitable et non d'un retour au travail forcé.

Elles savent que si l'on force ces employés à retourner au travail sans leur garantir un règlement équitable le climat de travail se détériorera.

Je demande à l'opposition, au gouvernement et, en particulier, au président du Conseil du Trésor de reconnaître l'importance de cette question, l'importance de la parité salariale pour les équipages de navires, une des conditions essentielles au règlement de ce conflit. Je leur demande de reconnaître que ces travailleurs sont sans contrat depuis deux ans et que la hausse salariale qu'ils demandent n'est que juste et raisonnable. Chaque jour de grève coûte plus cher que ce qu'il en coûterait toute l'année si l'on accédait à leurs demandes.

Le processus n'a pas été équitable et la mesure législative à l'étude aujourd'hui perpétue l'injustice d'un système que l'on continuera à manipuler. Elle établit deux bureaux de conciliation qui sont censés imposer le règle-

ment d'une question que le gouvernement n'a pas pu et n'a pas voulu négocier, depuis plus de deux ans.

Normalement, lorsqu'on nomme un bureau de conciliation et que les relations de travail sont raisonnables, équitables et humanitaires, chacune des parties choisit ses représentants et les membres du bureau nomment à leur tour un président acceptable. Ainsi, le processus ne penche ni en faveur de l'employeur ni en celui des employés, de sorte que c'est l'équité des arguments avancés devant le bureau qui détermine l'issue du règlement.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le temps de la députée soit écoulée.

Mme Catterall: Me permettez-vous de faire une dernière observation pour terminer?

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord.

Mme Catterall: Par conséquent, je prie instamment le gouvernement d'examiner attentivement ces amendements, de ne pas agir vindicativement, de tenter d'améliorer ce projet de loi et le climat dans lequel ces personnes seront forcées de retourner au travail et, surtout, de négocier équitablement. Je saisisrai l'occasion qui me sera donnée de prendre encore la parole demain.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Avant-hier, monsieur le Président, la dernière fois que le gouvernement a exercé sa tyrannie à la Chambre pour imposer la clôture sur cette étape-ci du débat sur le projet de loi C-49, le ministre de la Justice a dit qu'il y avait eu entente entre le gouvernement et l'opposition officielle sur certains points, ce qui aurait permis d'en arriver à une conclusion rapide pour adopter le projet de loi C-49, mais que les députés du Nouveau Parti démocratique en retardaient l'adoption parce que, disait-il, nous devons nous en remettre à une autorité supérieure.

À sa manière sarcastique, il voulait dire que nous avons évidemment consulté l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Nous avons de bonnes raisons de le faire puisque c'est l'Alliance qui représente ces travailleurs qui ont tellement été humiliés par le gouvernement actuel ainsi que par les gouvernements précédents depuis qu'ils ont obtenu le droit de se syndiquer et de faire grève.

C'est la première fois depuis 1967 que ces travailleurs peuvent se mettre en grève. La raison pour laquelle ils font grève n'a certes rien d'étonnant pour quiconque a suivi le processus. Ce sont les employés les plus sous-payés dans la fonction publique, et il faut vraiment se